

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA VII<sup>e</sup> COMMISSION  
MIXTE HISPANO-  
MAURITANIENNE DE  
COOPÉRATION TECHNIQUE,  
SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIVE ET  
CULTURELLE**

**Madrid, le 5 juin 2014**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA VII<sup>e</sup> COMMISSION MIXTE HISPANO- MAURITANIENNE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIVE ET CULTURELLE**

Le 5 juin 2014 s'est tenue à Madrid la VII<sup>e</sup> réunion de la commission mixte hispano-mauritanienne de coopération, dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle, éducative et scientifique entre le Royaume d'Espagne et la République islamique de Mauritanie, signé le 29 mars 1989, et de la Convention-cadre de coopération scientifique et culturelle entre le Royaume d'Espagne et la République islamique de Mauritanie, signée le 22 mai 1990.

Dans ce contexte, les deux délégations ont décidé de travailler conjointement au développement du programme de coopération dans des domaines d'intérêt commun pour la période 2014-2017, tel que décrit dans le Cadre de partenariat-pays entre l'Espagne et la République islamique de Mauritanie.

La délégation du Royaume d'Espagne était présidée par M. José Manuel García-Margallo, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.

La délégation de la République islamique de Mauritanie était présidée par M. Ahmed Ould Teguedi, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.

La liste des membres des deux délégations figure en annexe 1 au présent procès-verbal.

Les deux délégations ont tenu à souligner les excellents rapports d'amitié entre les deux pays et ont exprimé leur accord sur les sujets à traiter et

sur la structure du procès-verbal, qui contient deux chapitres principaux et deux annexes :

1. Cadre d'action
2. Considérations finales
3. Annexes :
  - Liste des membres des délégations d'Espagne et de Mauritanie (annexe 1).
  - Cadre de partenariat-pays Espagne-République islamique de Mauritanie 2014-2017 (annexe 2).

## **1. CADRE D'ACTION**

Le document de stratégie-pays (DSP) 2005-2008, la planification opérationnelle 2010 et le procès-verbal de la VI<sup>e</sup> réunion de la commission mixte hispano-mauritanienne de coopération (2007-2010) sont les documents les plus récents sur lesquels s'est appuyée la planification stratégique de la coopération espagnole en République islamique de Mauritanie. Ceux-ci sont désormais remplacés par le Cadre de partenariat-pays, dans lequel s'inscrit ladite stratégie pour la période 2014-2017.

La délégation mauritanienne a exposé le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP III) 2011-2015 ainsi que les Plans nationaux pluriannuels des secteurs publics prioritaires 2013-2016, qui contiennent l'ensemble des programmes, projets et mesures politiques visant à contribuer à la réalisation des buts et objectifs établis pour la durée prévue de validité et a annoncé que les travaux pour l'élaboration du prochain CSLP IV seront lancés en 2015, avec une forte implication de l'Espagne en tant qu'État membre de l'UE.

La délégation espagnole a expliqué la politique de coopération au développement prévue dans la loi sur la coopération internationale, votée

le 7 juillet 1998, et a souligné qu'en décembre 2012 le Conseil des ministres a adopté le IV<sup>e</sup> Plan directeur de la coopération espagnole (2013-2016), alors que le monde connaît de profonds changements dans tous les domaines et que la coopération au développement se trouve au cœur de bouleversements majeurs. Dans ce contexte, l'un des objectifs de la coopération espagnole est de concentrer ses efforts sur les pays où les actions peuvent avoir un plus grand impact, en mettant l'accent sur la gestion axée sur les résultats, la reddition de comptes et la transparence. Au cours de cette étape, la coopération espagnole va privilégier le renforcement des capacités institutionnelles et le transfert des savoirs.

La délégation espagnole a également souligné le fait que le délai pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) expirera au cours de la période de validité du IV<sup>e</sup> Plan directeur de la coopération espagnole, laissant place à un scénario post-2015 qui devra s'articuler autour des éléments suivants, qui ne font pas partie des objectifs actuels : gouvernance démocratique, sécurité et participation citoyenne, droits humains, sécurité alimentaire et croissance économique inclusive.

Dans ce contexte, la délégation espagnole a réaffirmé son engagement en faveur du développement de la République islamique de Mauritanie, compte tenu du potentiel de ce pays en tant que partenaire de développement et de la capacité institutionnelle de la coopération espagnole. Cet engagement signifie que la République islamique de Mauritanie restera, au cours des prochaines années, l'un des principaux partenaires de l'Espagne en matière de coopération au développement (en vertu du IV<sup>e</sup> Plan directeur de la coopération espagnole).

La délégation espagnole a signalé que la coopération espagnole accompagne depuis plus de 14 ans la République islamique de Mauritanie dans ses processus de développement. Au cours de ces années, les

profonds changements qui se sont produits sur la scène internationale, régionale et nationale, ont eu un impact sur l'agenda de développement des deux pays, sur leur modèle traditionnel de partenariat et sur les nouveaux défis à relever. La délégation espagnole a également constaté qu'un cycle s'est achevé et qu'il faut évoluer vers d'autres approches, précisant que la période de transition dans laquelle nous nous trouvons nous conduira à une relation différente fondée sur un modèle de développement plus performant, qui permettra de consolider les bons résultats déjà obtenus et, en même temps, d'encadrer la gestion de l'aide pour atteindre des niveaux plus élevés d'efficacité.

Les deux délégations ont exprimé leur engagement en faveur d'une meilleure qualité de l'aide ainsi que de l'efficacité du développement, conformément à la Déclaration de Paris, au Programme d'action d'Accra et au IV<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan en 2011.

Le Cadre de partenariat-pays est une stratégie partagée par les deux pays pour avancer vers des approches et des objectifs communs en termes de développement humain et de réduction des inégalités. Cette stratégie implique une grande diversité d'acteurs susceptibles d'avoir un impact sur le développement par le biais d'un dialogue étroit et d'un travail en commun et coordonné entre gouvernements et autres pouvoirs de l'État, institutions publiques, société civile et autres partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement.

La délégation mauritanienne a exprimé son engagement en faveur des objectifs du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, dont la République islamique de Mauritanie, État membre représenté par le ministère des Affaires économiques et du Développement (MAED) est l'un des pays bénéficiaires. Ce partenariat vise

à promouvoir une coopération plus large et inclusive sur la base de principes communs d'horizontalité, avec des fonctions différenciées, et traduit la volonté de préciser les principes et engagements internationaux adoptés suite à la Déclaration de Paris.

De son côté, la délégation espagnole a exprimé son soutien au renforcement du leadership de l'État mauritanien dans les processus de coordination et de planification de la coopération, aussi bien sur le plan national que local, régional et sectoriel.

Le Cadre de partenariat-pays a mis en exergue le principe d'appropriation par les institutions de la République islamique de Mauritanie et l'alignement de l'agenda et des cycles de gestion de la coopération espagnole sur les priorités identifiées par le gouvernement mauritanien dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP III) 2011-2015.

À cet égard, vu que les relations entre l'Espagne et la République islamique de Mauritanie sont non seulement solides et profondes mais également pluridimensionnelles, il convient d'identifier quelle combinaison de politiques, de résultats de développement, de niveaux d'aide et de procédures et autres outils de coopération s'adapte le mieux au contexte mauritanien, afin de renforcer encore l'engagement mutuel et la responsabilité partagée entre les deux pays.

Pour toutes ces raisons, le Cadre de partenariat-pays est nécessairement voué à devenir un cadre stratégique réaliste, sélectif, concentré et conçu pour aller plus loin que les précédents programmes de coopération hispano-mauritaniens dont le modèle traditionnel a fait son temps. L'engagement mutuel et la responsabilité partagée par l'Espagne et la République islamique de Mauritanie s'articulent autour d'un nombre limité

de résultats de développement établis de commun accord, adaptés au contexte mauritanien et cohérents avec la politique espagnole actuelle de coopération internationale au développement, sans oublier le long chemin parcouru ensemble, ses apprentissages, ses réussites et ses résultats.

Ce Cadre de partenariat-pays, qui a permis de mettre en place la gestion axée sur les résultats, se concentre sur les résultats de développement plutôt que sur les secteurs et inclut un système de contrôle et de suivi coordonné par le groupe stable de coordination. Mieux adapté au contexte mauritanien, il prévoit le recours à d'autres outils, tels la coopération triangulaire, la coopération déléguée et le programme de conversion de dette, y compris des éléments-clés comme le transfert des savoirs, les biens publics mondiaux et régionaux et l'aide humanitaire.

Les deux délégations ont convenu que, pendant la période de validité du Cadre de partenariat-pays, la coopération espagnole doit concentrer ses travaux sur les résultats de développement décrits dans le Cadre de partenariat-pays (Annexe 3).

En apportant son soutien à ces résultats de développement, la coopération espagnole entend se joindre aux efforts de la République islamique de Mauritanie en vue d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie de lutte contre la pauvreté (CSLP III) 2011-2015 et dans les plans nationaux pluriannuels du secteur public 2013-2016.

Les deux délégations se sont accordées à souligner l'importance de prendre en compte les approches de genre et de durabilité environnementale dans les résultats de développement. En outre, les deux délégations ont mis en exergue le besoin de progresser en matière d'échanges culturels et de gestion des savoirs. Pour cette raison, la délégation espagnole a de nouveau mis à la disposition des autorités mauritaniennes *Casa África*, dont le siège se trouve aux îles Canaries,

*Casa Árabe*, à Madrid, ainsi qu'une série d'outils de la coopération espagnole contribuant à l'amélioration de la formation et au développement de capacités à tous les niveaux.

Au vu des leçons apprises par les deux délégations, du consensus auquel elles sont parvenues et de leur participation à l'élaboration du Cadre de partenariat-pays, les deux pays ont décidé d'adopter ledit Cadre de partenariat-pays, fondé sur une stratégie partagée visant à atteindre des résultats de développement et à définir des approches communes en matière de développement humain et d'élimination de la pauvreté. Le Cadre de partenariat-pays entre l'Espagne et la République islamique de Mauritanie restera en vigueur pour une période de quatre ans.

Les deux délégations se sont accordées pour dire qu'il serait opportun d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation des actions menées dans le contexte du Cadre de partenariat-pays.

En ce qui concerne la coordination avec d'autres acteurs de coopération, la délégation espagnole a tenu à réitérer qu'elle poursuivra ses efforts en vue d'améliorer l'harmonisation entre la communauté de donateurs et d'autres organismes de coopération internationale.

Les deux délégations ont souligné la nécessité d'avancer vers la reddition réciproque de comptes. À cette fin, le Cadre de partenariat-pays prévoit une évaluation intermédiaire et une évaluation finale, en plus de réunions de suivi périodiques dont les résultats seront diffusés et publiés aussi bien en Espagne qu'en République islamique de Mauritanie.

## **2. CONSIDÉRATIONS FINALES**

À la fin de la réunion, les deux délégations ont réaffirmé leur volonté de renforcer leurs rapports de coopération, conformément au niveau élevé de leurs relations, fondées sur de profonds liens historiques, culturels et d'amitié entre les gouvernements et les peuples d'Espagne et de la République islamique de Mauritanie.

La délégation espagnole a remercié le gouvernement de la République islamique de Mauritanie de sa disponibilité pour la tenue de la présente réunion de la commission mixte.

Fait et signé à Madrid par le Royaume d'Espagne et la République islamique de Mauritanie le 5 juin 2014, en deux exemplaires originaux en français et en espagnol, les deux textes faisant également foi. En cas de divergence d'interprétation, le texte en langue française prévaut.

**Pour le gouvernement  
du Royaume d'Espagne**

**M. José Manuel García-  
Margallo  
ministre des Affaires  
étrangères et de la  
Coopération**

**Pour le gouvernement de  
la République islamique de  
Mauritanie**

**M. Ahmed Ould  
Teguedi ministre des Affaires  
étrangères et de la Coopération**

## **ANNEXE 1:**

### **Liste de membres des délégations espagnole et mauritanienne**

**DÉLÉGATION ESPAGNOLE DE LA VII<sup>e</sup>**  
**RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE**  
**HISPANO-MAURITANIENNE**  
**Madrid, le 5 juin 2014**

**M. José Manuel García-Margallo**

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

**M. Antonio Torres-Dulce**

Ambassadeur d'Espagne en Mauritanie

**M. Alberto Virella**

Directeur de la Coopération avec l'Afrique et l'Asie  
Agence espagnole pour la coopération internationale au développement  
(AECID), ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

**Mme. Eva Martínez**

Sous-directrice générale du Maghreb  
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

**M. Javier Sangro**

Sous-directeur général de relations économiques bilatérales  
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

**M. Antonio González-Zavala**

Chef de Département de la coopération avec le monde arabe et l'Asie  
Agence espagnole pour la coopération internationale au développement,  
ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

**M. Francisco Sancho López**

Coordinateur général de la coopération espagnole en Mauritanie

**DÉLÉGATION MAURITANIENNE**  
**DE LA VII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA COMMISSION**  
**MIXTE HISPANO-MAURITANIENNE**

**Madrid, le 5 juin 2014**

**M. Ahmed Ould Teguedi**

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC)

**M. Mohamed Moahmoud Ould Abdellahi Ould Boye**

Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie en Espagne

**M. Abdel Kader Ould Ahmedou**

Ambassadeur et directeur des Affaires européennes

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC)

**M. Mohamed Lemine Ould Dhehby**

Directeur général des projets et programmes d'investissements

Ministère des Affaires économiques et du Développement

**ANNEXE 2:**

**CADRE DE PARTENARIAT-PAYS  
ESPAGNE - RÉPUBLIQUE  
ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
2014-2017**



REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
DE MAURITANIE



cooperación  
española

# CADRE D'ASSOCIATION PAYS

## ESPAGNE-MAURITANIE 2014-2017



## INDEX

### ANTECEDENTS

1. Le contexte du pays
2. L'Agenda de l'efficacité
3. Le dialogue avec le pays
4. Stratégies et politiques de développement de la Mauritanie
5. Les réalisations de la coopération espagnole

### ANALYSE

6. Alignement
7. La qualité de dialogue avec la Mauritanie
8. Avantage comparatif

### LES DÉCISIONS STRATÉGIQUES

9. Les orientations stratégiques de la concertation
  - **OE1 : Consolider les processus démocratiques et l'Etat de Droit**
    - L1. Stimulation de la qualité de la démocratie
    - L2. Renforcement de la structure et les systèmes de gestion du secteur public
  - **OE3. Promouvoir les opportunités économiques pour les plus pauvres**
    - L1. Le développement rural et territorial, l'agriculture comme un secteur clé
    - L2. Une alimentation suffisante et appropriée aux crises (OS2)
  - **OE4: développer des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base : la santé**
    - L1. Le Droit de l'Homme à la santé: l'équité et la couverture universelle
10. La concentration géographique

### LA STRATÉGIE D'ASSOCIATION

11. Les ressources
12. La cohérence des politiques
13. Le Système de suivi et d'évaluation
14. Les réunions de suivi
15. Engagements en Matière d'efficacité

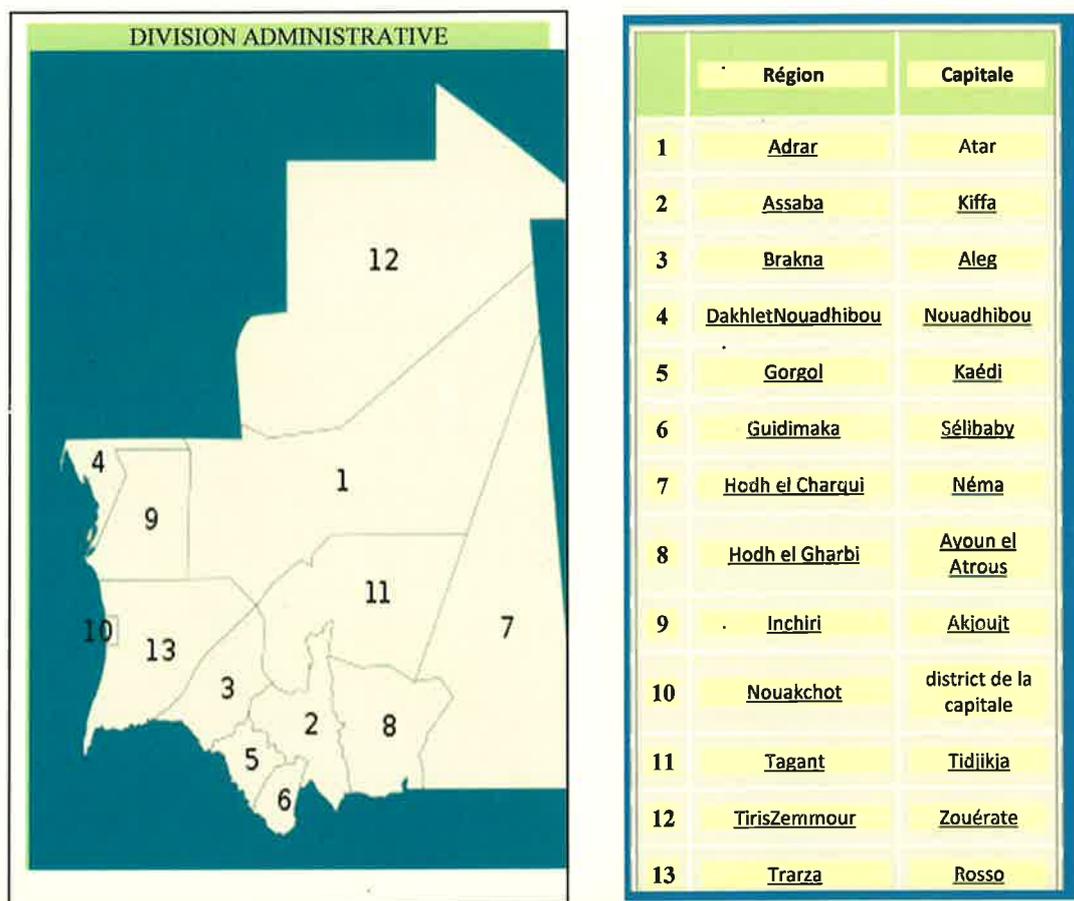
### CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

### LISTE DES ACRONYMES

## ANTECEDENTS

### 1. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DU PAYS

La République Islamique de Mauritanie est l'un des plus grands pays du continent africain et a une superficie de 1.030.700 km<sup>2</sup>. 66 % de son territoire est désertique et seulement 0,5 % des terres est consacrée à l'agriculture. La division administrative est composée de 12 régions ou wilayas et le district de la capitale, 53 départements ou moughataa et 216 communes.



L'environnement naturel mauritanien est très sec et a connu une grande dégradation au cours des dernières années en raison de la combinaison de périodes de sécheresse et la progression de la désertification. Cette hostilité de l'environnement physique explique en grande partie la répartition inégale de la population. L'estimation de la population mauritanienne en 2013 est de 3,365.700<sup>1</sup> avec une densité de population de 3,2 habitants / km<sup>2</sup> et un taux d'urbanisation de plus de 60 %.

La population mauritanienne se caractérise par sa jeunesse (44,5 % de moins de 15 ans), le taux de fécondité est de 4,4 enfants par femme âgée de 15 à 49 ans, ce qui représente moins de la moitié du continent africain qui se situe à 5,4 enfants. L'espérance de vie à la naissance est de 58,9 années. Si cette tendance se poursuit, 5 millions de personnes seront atteintes en 2030 et 7,4 en 2050<sup>2</sup>.

1 ONU-DAES (2009d).

2 Version de la Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie avec l'horizon 2015 et la vision en 2030.

4 août 2011, pág. 21.

Selon le Rapport sur le développement humain du PNUD 2013, environ 23,4 % de la population vit avec moins de 1,25 dollar par jour et 42 % avec moins de 2 dollars. Cette pauvreté est essentiellement rurale, mais la pauvreté urbaine augmente de façon inquiétante.

La Mauritanie fait partie du groupe des pays les moins avancés (PMA) selon la classification du PNUD<sup>3</sup>, qui place le pays au 155e dans le monde et au 139 pour le marqueur de genre sur un total de 186 pays. La Mauritanie fait partie du groupe des pays très endettés plus connu en anglais comme HIPC (*Heavily Indebted Poor Countries*), qui bénéficient de fonds supplémentaires pour financer leurs programmes de développement et de la lutte contre la pauvreté.

La Mauritanie dispose d'un important déficit de sa balance commerciale. Le commerce extérieur, qui représente 70 % du PIB est concentré dans deux produits, le minerai de fer et la pêche, elle continue aussi d'importer ses ressources énergétiques. En outre, 70 % de ses besoins alimentaires et produits manufacturés sont importés générant également une forte dépendance sur les fluctuations des prix mondiaux, avec un impact direct sur la sécurité alimentaire.

Le secteur rural<sup>4</sup> comprend toutes les activités qui se produisent dans les zones rurales (l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la pêche (continentale) joue un rôle important dans l'économie mauritanienne, en particulier en termes de sécurité alimentaire et de la création d'emplois auxquelles dépend 50 % de la population. Les estimations du développement de l'élevage et de la valeur ajoutée de leurs produits pourraient augmenter la contribution du secteur rural au PIB, selon les dernières données, en 2005 il a atteint 11 %, devant la pêche (5,7%) et l'agriculture (4,2) Le secteur secondaire, qui comprend les industries extractives en Mauritanie (activités minières, essentiellement minières de fer (12% ), la pêche ( 14 % ) et les industries manufacturières), fournit environ 30 % du PIB<sup>5</sup>.

En matière d'emploi, les résultats EPCV de la Mauritanie en 2008<sup>6</sup> montrent que la situation n'est pas très satisfaisante. Le taux de chômage était de 31% en 2008 et 14 % de sous-emploi, à cela, il faut ajouter que le secteur informel en Mauritanie représente 85 % de l'emploi. Ce taux est plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales (58,1% vs 47,8 %) avec des différences significatives entre les sexes, qui s'élevaient à 74,6 % pour les hommes et 34,4 % pour les femmes. Le travail salarié ne représente pas plus de 35,2 %, tandis que 45,2 % des employés sont des travailleurs indépendants. D'autre part, le secteur informel représente environ 30 % du PIB et 70% des actifs urbains. En 2012, le Gouvernement mauritanien et l'Organisation internationale du Travail ont signé un protocole de coopération pour la mise en œuvre du programme pays de promouvoir le travail décent en Mauritanie de 2012 à 2015 (PPTD).

L'inégalité dans l'emploi est constatable entre les hommes et les femmes, là où elle concerne 12,4% des femmes qui travaillent, ou qui ont déjà travaillé, contre 27,3 % des hommes dans la même catégorie. Les femmes concentrent leur travail dans l'agriculture (48,6 % des femmes actives occupées) et dans une moindre mesure dans l'administration (14,6%) et le commerce (13,5%)<sup>7</sup>. En effet, ces données montrent que le taux d'activité de l'ordre de 15-65 ans (59,2%) masque d'importantes disparités entre les hommes (81,9 %) et les femmes (39,1 %). Le chômage est un fléau en Mauritanie (31 %), qui touche principalement les jeunes femmes âgées de 16-24 ans (45,6%).

Les données d'EDSM<sup>8</sup> (2000-01) montrent clairement les limites de l'intérêt économique, conformément à l'égalité : les femmes travaillent mais ont tendance à le faire sans rémunération (75,8 % de femmes contre 29,6 % d'hommes) tandis que les hommes travaillent surtout avec rémunération.

La discrimination salariale entre hommes et femmes et la segmentation sexuelle du marché du travail sont aussi des réalités. Le salaire des femmes est en moyenne 60 % de moins que celui des hommes (MAED 2000).

<sup>3</sup> Rapport du Développement Humain (RDH), PNUD 2013.

<sup>4</sup> Le CSLP III indique aussi que le 60% de la population travaille dans le secteur rural constituant un des principales ressources de la croissance économique (février 2011, page. 34).

<sup>5</sup> Etude FAO-Banque Mondiale "Etude sectorielle de l'élevage", 2001.

<sup>6</sup> Enquête permanente sur les Conditions de Vie en Mauritanie (EPVC), 2008:

<sup>7</sup> Données du Recensement General de la Population et d'Habitat, 2000 (RGPH). En 2013 un nouveau Recensement General est en cour et qui permettra d'actualiser ces chiffres et d'avoir des informations plus proches de la réalité.

<sup>8</sup> Enquête Démographie et la Santé en Mauritanie.

D'autre part, les femmes sont reléguées à certaines professions traditionnellement dominées par les hommes (services de secrétariat, sociaux, etc.) Et plusieurs professions leur restent encore fermées (magistrature<sup>9</sup>, l'armée, l'ingénierie).

En terme de progrès vers la réalisation des OMD, le rapport de 2010 distingue le contraste qui existe entre les différents niveaux atteints, certains objectifs progressent et s'approchent aux finalités marquées, tels que l'accès universel à l'enseignement primaire (objectif 2), la parité des sexes dans l'enseignement primaire a été atteint pour l'année scolaire 2000-01 (partie de l'objectif 3) en matière d'eau, un résultat satisfaisant sera obtenu, car il est prévu que 74 % de la population ait l'accès amélioré en eau (composant de l'objectif 7) et enfin, les indicateurs disponibles sur le VIH - SIDA, le paludisme et la tuberculose (objectif 6) montrent que ces maladies ne progressent plus et il est possible d'inverser la tendance d'expansion et d'atteindre les OMD correspondants.

Ils ont également fait des progrès significatifs dans d'autres domaines, bien que ces progrès ne permettent pas d'atteindre les OMD. Il s'agit de la réduction de la pauvreté (objectif 1), le pourcentage était de 57% en 1990 et en 2008 il a été réduit à 42 %. Ni la parité dans l'enseignement secondaire et supérieur (objectif 3) ne pourrait être atteinte. Même si on pourrait améliorer les chiffres de l'enseignement secondaire -33 % de garçons contre 28 % de filles en 2008 si on prenait des mesures fermes. La participation des femmes à la prise de décisions politiques a également vu beaucoup de progrès depuis 2006<sup>10</sup>, mais le chemin reste long pour atteindre les objectifs fixés en 1990. Les discriminations à l'égard des femmes sont encore très importantes en termes de reconnaissance de leurs droits et en matière économique.

En ce qui concerne les objectifs 4 et 5, la situation reste préoccupante et on n'a pas enregistré une évolution positive. En ce qui concerne le taux de mortalité infantile en 2007 on a enregistré un indice de 122 ‰ ce qui nous permet d'affirmer qu'en 2015 l'objectif (45 ‰) ne sera pas atteint. La même chose arrive pour la mortalité maternelle avec l'enregistrement de 626 pour 100.000 nés vivants en 2011, quant à l'objectif fixé en 2015 est de 232. De même, en ce qui concerne la réduction de l'extrême pauvreté, les progrès sont très lents et insuffisants. Les résultats dans la lutte contre la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité ne sont non plus encourageants à plusieurs facteurs, le changement climatique et le faible niveau de mise en œuvre des stratégies existantes. En matière d'assainissement, la situation est très préoccupante puisque seulement 22 % de la population possède d'un système amélioré d'assainissement.

## **2. AGENDA DE L'EFFICACITÉ**

Les agences les plus actives en Mauritanie sont : l'Union européenne, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis et le Japon, les agences du système des Nations-Unies (FAO, HCR, OMS, PAM, PNUD, FNUAP, UNICEF, ONU Femmes et le Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme), la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement, le Fonds Monétaire International, le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International et elles se distribuent principalement entre les cinq secteurs les plus importants: la gouvernance, l'éducation, l'infrastructure, le développement rural et la santé.

La Mauritanie est signataire de la Déclaration de Paris. Elle a environ 25 partenaires de développement actifs dans les différents secteurs, avec différentes modalités d'intervention (on distingue l'aide par projet et programme), ce qui ne facilite pas la coordination de l'aide et contribue à sa fragmentation.

L'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2011 révèle que la Mauritanie a un niveau moyen de promotion dans les principes de l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation et de faibles progrès dans la gestion des résultats et de la responsabilité partagée; en outre elle a atteint les objectifs sur deux indicateurs (fiables systèmes nationaux de la gestion des finances publiques et les capacités de fournir un appui coordonné): on note des progrès significatifs pour trois indicateurs (par les systèmes nationaux de

---

<sup>9</sup> Pour la première fois en 2012, une femme est admise comme étudiante dans l'Ecole Nationale d'Administration, Magistrature et du Journalisme.

<sup>10</sup> Ordonnance n° 2006-029 du 22 d'août 2006 établissant le plafond organique pour la promotion d'accès des femmes aux mandats électoraux et aux postes électifs.

gestion des finances publiques, l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés et des missions conjointes ), tandis que dans les 7 autres, les progrès ont été faibles ou avec des reculs.

La coopération espagnole s'est engagée à poursuivre les progrès dans l'alignement avec le renforcement du processus national de développement afin d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement avec un intérêt particulier de la Déclaration de Paris dans les domaines suivants:

- Renforcer les stratégies de développement national des pays partenaires et des cadres opérationnels.
- Augmenter l'alignement de l'aide au développement avec les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires en les aidants à accroître leurs capacités.
- Intensifier la responsabilité mutuelle des donateurs et des pays partenaires vers leurs citoyens et les parlements concernant leurs politiques, stratégies et performances en matière de développement.
- Éliminer la duplication des efforts et rationaliser les activités des bailleurs de fonds pour atteindre les meilleures performances possibles.

### **Programmation conjointe UE EM**

Les EM actifs qui ont des engagements de coopération à long terme avec le gouvernement mauritanien (FR, RFA, ES), et qui offrent leur soutien dans le cadre stratégique de la Mauritanie pour la réduction de la pauvreté (CSLPIII), ont suggéré un processus progressif de programmation collective pour aboutir en 2020 :

2013 : travail coordonné entre l'UE et les EM dans l'élaboration des documents 11<sup>ème</sup> FED et de planification bilatérale.

2014-2015 : contribuer à l'évaluation du développement existant et du prochain CSLP IV et participer à la réflexion sur les OMD de l'agenda post-15.

2016-2020 : tous les cycles de la coopération coïncident avec le CSLP Mauritanie et le lancement de la programmation conjointe.

### **3. LE DIALOGUE AVEC LE PAYS**

Suite à l'engagement pris par la Mauritanie sur la Table ronde de Juin 2010 à Bruxelles, de restaurer et de revitaliser le dialogue et la coordination avec les partenaires techniques et financiers afin d'atteindre une plus grande harmonisation de l'AOD, ce processus a été mis en place et a été mené par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) en maintenant des réunions de priorité variable du Comité Etat-donateurs, qui réunit les ambassadeurs, les chefs des missions des agences de la coopération bilatérale, multilatérale et les agences des Nations Unies présentes en Mauritanie, avec une priorité semestrielle. Le MAED, qui assurera le secrétariat permanent du Cadre Global de la concertation, compte sur l'appui du Groupe Consultatif, composé des institutions multilatérales (SNU, UE, BM et le FMI) et bilatérales (Etats-Unis, l'Espagne, le Japon et la Chine), et devra être coordonné aussi bien avec les groupes sectoriels.

Les groupes sectoriels (GS/PTF), qui répondent sur le plan technique, sous la présidence du Ministre/ Secrétaire d'Etat/Chef du groupe, de préférence à caractère mensuel, bien qu'à ce jour, le gouvernement n'a partiellement pris son rôle de premier plan que dans 4 secteurs: environnement, éducation, santé et développement rural. Parmi ses fonctions, il y a le suivi de l'agenda de l'harmonisation et de l'alignement, à travers le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles, la conduite ou la participation aux divers travaux sectoriels communs (la programmation, les évaluations, les missions sur le terrain, études, etc.) et la facilitation de la concertation et le dialogue avec la partie nationale (Gouvernement, élus, société civile) impliqués dans le secteur. Le reste des groupes existants compte seulement sur la participation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).<sup>11</sup>

L'AECID assume le leadership du groupe de la santé et codirige le groupe de développement rural et la sécurité alimentaire (dirigée par la FAO). Le groupe environnemental est dirigé par la GIZ, l'eau et l'assainissement par l'AFD et l'éducation par l'UNICEF.

---

<sup>11</sup> PTF : Partenaires Techniques et Financiers.

#### 4. STRATÉGIES ET POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURITANIE

La Mauritanie compte sur un document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) pour la période 2011-2015, appelé Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté-CSLP III et qui se constitue en: (i) le cadre de référence pour la politique de développement économique et social à moyen terme; (ii) la principale référence pour l'ensemble des PTF qui appuient le pays, et (iii) l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Les quatre piliers sur lesquels se structure le CSLP III définissent les objectifs et les résultats que la Mauritanie attend pour la période 2011-2015, et qui se complètent avec d'autres documents de référence sectoriels dans le pays, qui sont :

- **La croissance et la stabilisation du cadre macroéconomique:** est la base pour arriver à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la compétitivité de l'économie mauritanienne et réduire sa dépendance des facteurs exogènes (prix des denrées alimentaires et des prix du carburant, crise financière mondiale) et des facteurs internes (instabilité politique). Cela nécessite, entre autres choses, que la croissance annuelle moyenne du PIB réel reste à 5,8% et que l'inflation annuelle se maintient à moins de 5 %.

- **La croissance dans la sphère économique des pauvres :** la promotion de la croissance dans les secteurs dont les bénéfices vont directement aux pauvres et dans les zones géographiques où ils sont concentrés. Pour cela, il sera nécessaire de réaliser un effort particulier pour améliorer les résultats du secteur rural<sup>12</sup>, les services, le secteur de la construction et les travaux publics ainsi que l'emploi lié à l'industrie extractive.

Le résultat attendu sera d'avoir augmenté les revenus et l'amélioration des moyens de subsistance dans les zones rurales, en agissant dans les domaines du développement rural, la sécurité alimentaire et la lutte contre l'extrême pauvreté, amélioration de la situation économique des femmes, chose essentielle pour améliorer leur position dans la société et la revendication et la jouissance des droits de l'homme, sera une priorité pour la coopération espagnole.

Les principales stratégies et documents de référence sectoriels avec lesquels l'on va travailler, seront les suivants: Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire de la Mauritanie pour la période 2011-2015, la stratégie de développement du secteur rural (SDSR). Horizon 2025, MDR, le Code de l'élevage, Plan d'Organisation de la Pêche Artisanale, Stratégie de la sécurité alimentaire, Plan d'action national pour l'environnement (PANE II), Code forestier. Loi 2007-055 et PANE II qui sont les documents de base qui intègrent les actions d'adaptation au changement climatique.

- **Développement des ressources humaines et l'accès aux services de base :** Nous pensons que c'est l'axe qui aura plus d'impact à long terme sur l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres. Il se concentre sur l'amélioration du système éducatif et de la formation professionnelle, le développement du système et les services de la santé ainsi que l'état nutritionnel de la population, la promotion de l'emploi, l'amélioration de l'accès équitable à l'eau potable dans les zones rurales, promotion de l'égalité de genre, la protection des enfants, la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports, et en conclusion, l'amélioration de l'accès universel aux services de base.

Les résultats attendus à la fin de la période établie en 2015 seront d'améliorer le niveau général de l'éducation, de l'accès et du maintien des filles dans le système éducatif (primaire et secondaire), de l'état de la santé de la population et en particulier la santé sexuelle et reproductive des femmes, la mortalité maternelle et infantile, l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'égalité.

Les principales stratégies et documents de référence sectoriels avec lesquels le travail sera effectué sont: Le Plan national d'éducation (PNDSE II), Le Plan National pour le Développement de la Santé, le Plan d'action intersectoriel pour la nutrition (PAIN), Code de l'eau et Stratégie nationale de l'assainissement.

Dans ce domaine, le CSLP III recueille la nécessité de faire avancer **la situation des femmes et l'égalité de genre**, notamment en améliorant l'intégration de la perspective du genre dans les politiques publiques.

<sup>12</sup>En 2008 environ le 60% de la population rural était sous la barre de seuil de la pauvreté.

Les résultats attendus à la fin de la période en 2015 sont les suivants: avoir défendu les droits et la participation politique et sociale des femmes, l'amélioration de l'accès des femmes aux services de base, l'autonomisation économique des femmes rurales et, enfin, la lutte contre la violence des femmes, y compris les mutilations génitales féminines.

Les principales stratégies et documents de référence sectoriels avec lesquels le travail sera effectué seront: le plan d'action d'institutionnalisation du genre (SNIG) 2012-2016, la stratégie nationale de lutte contre les mutilations féminines (2007) et les normes concernant la participation politique des femmes.

- **Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités:** cet axe vise à promouvoir le développement institutionnel de toute l'Administration sur la base des principes de la bonne gouvernance et de la pleine participation de toutes les parties prenantes dans la lutte contre la pauvreté, limiter la corruption et les comportements anticoncurrentiels. Parmi les défis de cet axe, il ya l'amélioration de la gouvernabilité des entreprises privées et du cadre réglementaire pour limiter la corruption<sup>13</sup> et les pratiques de concurrence. De même, il vise à consolider la gouvernance territoriale et locale, la gouvernance et la politique démocratique, améliorer la qualité des services publics de la justice, en tenant compte de la gouvernance environnementale, renforcer le contrôle citoyen de l'action publique et le renforcement d'une approche participative.

Les résultats attendus seront de renforcer et de consolider le processus institutionnel de la décentralisation et du développement local, une augmentation de la mobilisation accrue et la formation citoyenne, le renforcement de la société civile dans les zones rurales et le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique suivant les critères de la durabilité environnementale, le progrès et le respect des droits humains et garantir l'accès de la population à la justice et l'amélioration des conditions de vie et l'accès à la justice pour les personnes privées de la liberté. La promotion des droits et la participation politique des femmes se fera par l'intégration de l'égalité et de la planification des actions concrètes visant à améliorer la situation et la position des femmes.

Les principales stratégies et documents de référence sectoriels avec lesquels le travail sera effectué seront: la Déclaration Politique de la décentralisation et du développement local en Mauritanie, 2010, Livre blanc sur la décentralisation en Mauritanie<sup>14</sup>, 2009, Stratégie nationale pour la promotion de la société civile, 2009, plan d'action Institutionnalisation du genre action (SNIG) 2012-2016, la Stratégie nationale de protection sociale en Mauritanie (2012) et le Plan national pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme.

Ces axes sont complétés par un cinquième axe centré sur le **renforcement de la gestion, de la coordination et de suivi-évaluation du CSLP III**. Cet axe est justifié par le faible niveau de mise en œuvre et de suivi de l'exécution des documents mentionnés ci-dessus<sup>15</sup>. La coordination entre la planification budgétaire et l'exécution réelle des dépenses sera renforcée pour s'assurer que la planification du budget et les objectifs de développement du pays inscrits par les CSLP – arrivent aux résultats prévus. Cet objectif sera atteint grâce à la simplification des indicateurs et la mise en place d'une méthodologie de travail plus claire, avec des rapports réguliers et la coordination entre les différents secteurs.

#### Corrélation Orientations stratégiques IV PD coopération espagnole et CSLP III / OMD RIM

CSLP III	Sous-secteur CSLP III	OMD	Des Orientations de la Coopération Espagnole Plan Directeur 2013-2016
1 La croissance et stabilisation du cadre macroéconomique.	1. Le développement rural 2. La sécurité alimentaire	OMD 1: objectifs	– Promouvoir les opportunités économiques pour les pauvres : le

<sup>13</sup>L'adoption en 2010 de la Stratégie Nationale de la Lutte contre la Corruption est une étape importante, mais doit être accompagnée d'un engagement politique fort pour obtenir des résultats positifs. De même, la Mauritanie vient de terminer en 2011 le statut de « pays candidat » au « pays conforme » à l'initiative de la transparence des industries extractives, mais en 2013 elle a été temporairement suspendue pour ne pas avoir publié le rapport de 2010.

<sup>14</sup>A l'initiative du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (MDAT), l'Institut des Etudes Juridiques Internationales (IEJI) grâce à un financement de l'AECID, a initié en 2008 le diagnostic et l'élaboration de propositions concrètes pour la consolidation du processus de décentralisation en Mauritanie. Le Livre Blanc de la décentralisation fut l'objet d'un large processus participatif et fut publié en 2009 sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation (MIDEC)

<sup>15</sup>CSLP I: 2001-2004; CSLP II: 2006-2010.

2 La croissance dans le domaine économique des pauvres	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Développement urbain</li> <li>4. Micro finances et micro entreprise</li> <li>5. Valorisation économique de l'environnement (capital productive)</li> <li>6. La protection sociale</li> </ol>	1A y 1B OMD 7: object 7A, B y C	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement rural et l'agriculture comme un secteur clé.</li> <li>- priorité transversale, de promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre et la durabilité environnementale.</li> </ul>
3 Le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. promouvoir le système éducatif et de la formation</li> <li>2. le développement du système et les services de la santé ainsi que l'état nutritionnel de la population</li> <li>3. la promotion de l'emploi</li> <li>4. l'amélioration de l'accès équitable à l'eau potable dans les zones rurales</li> <li>5. promotion de l'égalité des sexes, la protection des enfants et la définition de politique populationnelle</li> <li>6. la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports</li> <li>7. l'amélioration de l'accès universel aux services de base</li> </ol>	OMD 1: Objectif 1C; OMD 2: Objectif 2A; OMD 3 OMD 4: Objectif 4A; OMD 5: Objectifs 5A y 5B; OMD 6: Objectifs 6A y 6B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des systèmes de cohésion sociale, mettant l'accent sur les services sociaux de base : la santé, l'éducation et eau potable</li> <li>- priorité transversale, de promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre et la durabilité environnementale.</li> </ul>
4 Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. la gouvernance politique et démocratique</li> <li>2. améliorer la qualité du service public de la justice</li> <li>3. gouvernance territoriale et locale</li> <li>4. gouvernance économique</li> <li>5. gouvernance environnementale</li> <li>6. contrôle citoyen de l'action publique</li> <li>7. renforcement de la capacité de l'administration</li> <li>8. renforcement des processus participatifs</li> </ol>	OMD 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les processus démocratiques et l'état de droit.</li> <li>- priorité transversale, de promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre et la durabilité environnementale.</li> </ul>
5 Renforcement de la direction, la coordination et le suivi-évaluation du CSLP III	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer le dispositif institutionnel existant</li> <li>2. Dessiner et établir un mécanisme pour améliorer la coordination des interventions en matière de la lutte contre la pauvreté (le Gouvernement, les élus, le secteur privé, la société civil, les partenaires au développement)</li> <li>3. Etablir un système efficace de Suivi – évaluation ainsi que des instruments réguliers de rapports « reporting ».</li> </ol>	OMD 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les processus démocratiques et l'état de droit.</li> </ul>

Source: CSLP III et IV PD AECID. Elaboration propre.

## 5. LES RÉALISATIONS DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE.

De 2006 à 2012 Espagne a contribué un total approximatif de 162.3M€, où l'AECID a contribué de 59.2 m€, le secteur de la gouvernance a reçu la majeure partie avec 33%, suivi de la santé avec 22%, le développement rural avec 18%, l'éducation avec 9% et l'environnement avec un 4%.

La plupart des interventions de la CE ont été canalisées par des subventions de la coopération internationale non remboursables on distingue également la coopération technique et des fonds fiduciaires avec les organismes multilatéraux. Environ 35% de l'AOD espagnole a été acheminée par l'intermédiaire des ONG.

L'AOD espagnole a été distribuée par un certain nombre de zones géographiques qui a diminué progressivement depuis 2007 à ce jour, en augmentant de manière complémentaire la concentration sectorielle et territoriale pour améliorer l'efficacité de l'aide espagnole.

## ANALYSES

### 6. ALIGNEMENT

Le CSLP III est le principal document de référence pour la coopération espagnole. Nos actions visent à contribuer à la réalisation des résultats et des objectifs qui sont définis dans le même document, complétées par des stratégies et des politiques sectorielles existant dans le pays, en tenant compte des orientations stratégiques prioritaires entre les deux parties .

Le degré d'alignement de la CE avec les politiques nationales de la Mauritanie est élevé en ce qui concerne la faim et la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé, où la Mauritanie a franchi une étape importante en signant le Partenariat International pour la Santé (IHP+) en mai 2010 et le développement de COMPACT en 2011, auquel l'AECID est incorporé.

L'absence de mise à jour, de suivi et d'évaluation des stratégies et des plans sectoriels rend difficile l'alignement et prédispose à une confusion sur la validité et l'appui aux politiques établies. Il est positif d'avoir au moment d'absence des documents programmatiques, les énoncés des politiques sectorielles, qui deviennent le point de référence pour déterminer les priorités politiques, tels que le secteur de l'eau et de l'assainissement qui manque de stratégie, mais qui dispose de la déclaration politique sectorielle du secteur hydraulique en 2006.

La Mauritanie a entrepris en 2005, avec ses partenaires au développement, de s'engager dans une série de réformes de gestion des finances publiques<sup>16</sup> et de respecter strictement les règles de la transparence financière, ce qui leur permettrait, entre autres, l'accès aux programmes d'appui budgétaire général que possède actuellement l'Union Européenne<sup>17</sup> auxquels peuvent se joindre d'autres organismes bilatéraux.

Cependant, malgré la volonté politique exprimée ci-dessus, la Mauritanie et ses partenaires au développement rencontrent quelques obstacles à la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Paris, par exemple, des faiblesses évidentes dans l'utilisation des supports statistiques<sup>18</sup> et dans la mise en œuvre de dispositifs concertés efficaces pour le suivi de l'aide.

### 7. LA QUALITÉ DU DIALOGUE DES POLITIQUES EN MAURITANIE

Il existe un bon niveau de dialogue en Mauritanie avec les partenaires techniques et financiers par rapport à la définition de politiques de développement avec l'élaboration des stratégies et des documents de planification stratégique et budgétaire. Ce dialogue est structuré autour d'élaboration de l'SRP / CSLP III (comités techniques et sectoriels CTS, les groupes techniques et thématiques GTT, principalement). Cependant, le dialogue ralentit considérablement quand on commence la mise en œuvre et l'exécution de ces programmes.

Le niveau d'information par rapport aux indicateurs de progrès et avec le niveau des dépenses et de la visibilité sur la traçabilité des fonds propres dans les différents secteurs est encore très faible.

Quant à l'Espagne, elle maintient un dialogue ouvert et régulier avec les différents partenaires des programmes bilatéraux et un dialogue privilégié avec le Ministère des Affaires économiques et du développement (MAED), interlocuteur principal en ce qui concerne l'AOD espagnole. C'est le MAED qui se charge du suivi de ce cadre de partenariat-pays avec des réunions régulières, au moins une fois par an, et qui organise ces appels avec d'autres ministères sectoriels, si nécessaire.

Pour le programme bilatéral, l'AECID a également les partenaires sectoriels suivants :

<sup>16</sup> Son importance réside sur le rôle central que joue les finances publique dans un état démocratique désirant développer une politique budgétaire basé sur des objectifs et un gestion budgétaire transparente,

<sup>17</sup> Opération approuvée en prévision de qu'elle soit signé a la fin de l'année 2013.

<sup>18</sup> avec appui de l'UNICEF, l'application informatique MauriInfo devait être opérative dans le dernier trimestre de 2011 sous la direction de la Office National de statistiques.

- **La croissance dans la sphère économique des pauvres (CSLP III) / Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres** : Ministère du Développement Rural (MDR), Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), Ministère des Pêches d'Economie Maritime et (MPEM), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Parc National du Diawling (PND), Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA). Entre les partenaires potentiels on trouve le M<sup>e</sup> de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MUHAT). Les ONG espagnoles présentes dans le secteur travaillent principalement avec les administrations locales, ONG locales, les coopératives et groupements d'intérêts économiques.

- **Le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base (CSLP III) / La promotion des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base : éducation**: l'intervention de la coopération espagnole, à la fois l'AECID comme les ONG, a comme partenaires principaux, le Ministère des Affaires Economiques et du développement (MAED), Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MEENESRS) et ses Directions Générales des Projets d'Education-Formation; des Stratégies, Planification et Coopération, et celle des Ressources Humaines.

- **Le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base (CSLP III) / la promotion des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base : la santé** : Ministère de la santé et de sa Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire (DPCIS) et le Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) sont les principaux partenaires des projets de la coopération bilatérale. Les ONG espagnoles qui interviennent dans le secteur travaillent également avec les Directions Régionales d'Assistance Sanitaire (DRAS), les Centres de Santé, la Faculté de Médecine, l'Université de Nouakchott, les Ecoles Nationales de la Santé Publique de Nouakchott et Kiffa ainsi que le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF).

- **Amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités (CSLP III) / consolider les processus démocratiques et l'état de droit** : les principaux partenaires sont le M<sup>e</sup> de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), les maires<sup>19</sup>, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le Commissaire aux DH, Action Humanitaire et Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC). Parmi les partenaires gouvernementaux potentiels on trouve l'École Nationale d'Administration de journalisme et de la Magistrature (ENAJM) et les organisations de la société civile ayant une expérience reconnue dans le secteur, y compris les organisations et les réseaux qui travaillent pour améliorer la participation politique et sociale des femmes. Les ONG espagnoles actives dans le domaine de la gouvernance démocratique travaillent dans la complémentarité avec les institutions gouvernementales telles que la Direction de la Protection Judiciaire des Mineurs qui dépend du Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ainsi que les organisations mauritaniennes de la société civile et de la protection des enfants.

## 8. AVANTAGES COMPARATIFS

Dans l'ensemble, l'avantage comparatif de la CE réside dans les connaissances acquises grâce à leur expérience dans le pays , à la spécialisation thématique que l'AECID et les ONG espagnoles ont acquis dans le développement rural, l'eau , la santé et la gouvernance entre autres secteurs prioritaires définis par le pays comme dans son CSLP III<sup>20</sup>, son déploiement dans les zones géographiques où la coopération espagnole est présente ou a été présente auparavant<sup>21</sup> et qui nous permet de faire un accompagnement très proche des programmes et projets mis en œuvre , chose très estimée vue les faiblesses existant dans les administrations publiques et dans les institutions de la société civile .

En outre, la **multiplicité des acteurs** de la coopération avec des rôles différenciés et des sources de financement<sup>22</sup>, différentes, travaillant dans les mêmes secteurs d'une manière coordonnée, nous permettant

<sup>19</sup> Communes des régions qui participent dans le projet PERICLES (Trarza, Brakna, Hodh El Gharby, Hodh el Charghy, Tagant, Adrar, Inchiri, TirisZemmour).

<sup>20</sup> III Stratégie de la Réduction de la Pauvreté 2011-2016.

<sup>21</sup> L'AECID a financé des projets bilatéraux du secteur eau et du développement local dans la région d'Adrar : Chinguetti et Ouadane. Actuellement, deux ONG espagnoles du secteur de la santé sont présentes dans cette région: Association Project Sahel en Atar et la Fondation Chinguetti en Chinguetti.

<sup>22</sup> Régions autonomes, les communes, financement privé, etc.

d'établir **des canaux de communication /dialogue** entre le micro et la macro, entre le niveau communautaire, régional et national. Les entreprises espagnoles s'introduisent petit à petit dans le pays et pourraient être des acteurs à considérer dans les Alliances Publiques Privées (APP).

Les acteurs espagnols sont bien appréciés par les partenaires nationaux en termes de compréhension de la réalité mauritanienne et leurs problèmes de développement, cette estimation est renforcée par les résultats des projets financés par la Coopération Espagnole dans les domaines de l'agriculture et l'élevage, de l'eau, la santé maternelle et infantile, le renforcement des administrations locales et de l'égalité de genre et de l'environnement qui ont été exprimés lors des réunions bilatérales tenues sur le développement de ce processus. L'Espagne est perçue par la Mauritanie comme un pays proche géographiquement et culturellement.

Nous pouvons également intégrer aux programmes avantageux de la coopération espagnole la possibilité de mettre en place une coopération triangulaire avec les pays voisins sur le plan culturel.

En ce qui concerne la **promotion des opportunités économiques pour les plus pauvres**, la contribution était d'environ de 18 % de notre contribution totale; même si elle a été importante, dans l'avenir on devrait faire plus d'efforts pour concentrer les ressources sur une stratégie de développement rural du territoire qui vise le secteur de la production et, en fin de compte, les revenus de la famille. Actuellement l'OTC est coresponsable avec la FAO de la coordination du secteur.

Dans ce secteur, il y a eu une expérience territoriale de plus de 8 ans avec 32 projets, à la fois grâce à notre coopération bilatérale comme à travers les ONG espagnoles, dans laquelle il ya une forte harmonisation et de complémentarité au-delà de la priorisation des zones d'intervention qui vise une plus grande incidence sur les résultats à obtenir. Les similitudes agro-écologiques, l'état de la désertification nous facilitent une bonne compréhension de la problématique. Multilatéralement on a contribué à travers 6 projets au niveau national comme régional.

Les résultats de certains projets dans les domaines de la production agricole et le traitement, la distribution et la gestion des services d'eau ont suscité l'intérêt du Gouvernement mauritanien et des organismes internationaux.

Il a touché l'amélioration de la situation économique des femmes, notamment en appuyant les coopératives féminines.

**Promouvoir des systèmes de cohésion sociale, en insistant sur les services sociaux de base:** la Coopération Espagnole contribue significativement dans le secteur de la santé à 22 % de l'AOD (Aide Officielle au Développement) à travers des appuis bilatéraux, le groupe des ONG espagnoles et multilatéral. AECID assume jusqu'à nos jours, le leadership du secteur en maintenant un dialogue permanent avec le ministère de la Santé à un moment marqué par la dynamisation du secteur, l'élaboration du premier plan national de développement sanitaire (PNDS I) validée à la fin de 2011 et, la signature en mai 2012 de l'accord national entre le Gouvernement de la République de Mauritanie et ses partenaires pour soutenir le secteur de la santé (IHP-COMPACT) dans le cadre de l'Initiative de partenariat pour la santé (IHP+).

Sur le plan bilatéral, à travers le projet Amélioration de la santé de la reproduction dans la région de Trarza, on a contribué à renforcer les capacités du programme au niveau national et départemental, et sur ce dernier à une diminution très proche de 50% (Objectifs OMD 4 et 5) de la mortalité maternelle et infantile (néonatale et prénatale), résultats présentés par le Gouvernement dans la 9ème Semaine mauritanienne de la santé de la reproduction. En outre, la direction nationale du programme considère répliquer dans d'autres départements certaines des modalités et des outils de gestion (système d'information) développés par le projet.

Notre contribution au secteur de l'éducation a été modérée avec 9 % de l'AOD, avec peu de présence d'acteurs espagnols. Bilatéralement, nous avons contribué à une approche programmatique au Plan National de Développement du Secteur de l'Education II et à travers d'ONG; multilatéralement, à travers la contribution au fonds mondial de l'éducation (GPE) dont la Mauritanie est bénéficiaire. Tant au niveau bilatéral que multilatéral on appui spécifiquement les lignes de travail qui ont des relations avec la diminution de l'écart entre les sexes, notamment dans l'accès à l'enseignement secondaire pour les filles.

**Consolider les processus démocratiques et l'état de droit :** Au cours des dernières années, la collaboration de l'Espagne dans ce secteur n'a cessé de croître, en particulier dans le domaine de la sécurité à travers nos ministères de la Défense et de l'Intérieur, auxquels a été incorporé progressivement l'appui à l'administration et au processus de décentralisation que la Mauritanie est en train de réaliser. À ce secteur a été affecté **33 % des fonds apportés** depuis 2006 à ce jour, répartis entre la fourniture d'équipements et la formation continue des forces de sécurité, on participe aussi aux programmes de l'UE de la sécurité et du développement. Depuis 2006, l'AECID a soutenu le processus de décentralisation dans le pays à travers le projet de renforcement des collectivités locales (PERICLES) Co- financé avec l'Union européenne. De même, elle a fourni un appui important à la société civile mauritanienne dans le suivi des politiques publiques et le renforcement des droits de l'homme, à travers un financement direct et aux ONG espagnoles et mauritaniennes.

**Dans la promotion des droits des femmes et l'égalité de genre.** De 2007 jusqu'à la fin de 2012, bilatéralement et par les ONG présentes dans le pays, ont fait d'importantes mesures visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre.

Il y a une expérience significative accumulée dans la **participation politique et sociale** à travers le renforcement institutionnel des associations mauritaniennes pour l'intégration des femmes dans la vie sociale, politique et économique et de travailler avec les syndicats. Sur la **défense des Droits de l'Homme**, nous soulignons les résultats obtenus avec des actions orientées à mettre fin à la violence contre les femmes, de dénoncer les violences sexuelles contre les femmes et d'assistance aux jeunes filles travailleuses dans le secteur domestique et la contribution à la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Sur **l'amélioration de la situation économique**, on a travaillé, aussi bien bilatéralement (Projet VISA) comme à travers d'ONG, sur l'implication des femmes dans le processus productif et commercial. Dans les **services sociaux de bases**, on a privilégié l'accès et le maintien des filles dans le système scolaire dans l'éducation et la santé on a contribué à la baisse de la mortalité maternelle.

## DECISIONS STRATÉGIQUES

Choisir les orientations stratégiques et les lignes d'action prioritaires d'intervention proposées par les acteurs espagnols et convenue avec les homologues nationaux dans les différents groupes de dialogue sont basées sur l'analyse de documents sectoriels existants au niveau social, économique et environnemental de la Mauritanie, dans l'analyse du document de la stratégie de réduction de la pauvreté, document dans lequel le pays définit ses priorités ( CSLP III de la Mauritanie) en dialogue avec les autres partenaires de la coopération et de l'expérience de la CE dans le pays .

OMD	AXE CSLPIII	Orientations Stratégique de la Coopération Espagnole Plan Directeur 2013-2016	Orientations Stratégique Lignes d'Action
<b>Les Priorités</b>			
1 y 7	1. La croissance et la stabilisation du cadre macroéconomique. 2. La croissance dans la sphère économique des pauvres	- Promouvoir les opportunités économiques pour les pauvres : le développement rural et territorial l'agriculture comme un secteur clé - Priorités transversales: Genre et environnement durable.	<u>le développement rural et territorial l'agriculture comme un secteur clé</u> . Cela permettra de promouvoir - La diversification des moyens de subsistance dans les zones rurales. - Soutenir les politiques publiques nationales et régionales pour le développement des zones rurales. - Contribuer à l'intégration du secteur privé local. - Nous allons donner la priorité aux petits agriculteurs, en particulier les femmes agriculteurs. <u>sécurité alimentaire</u>
1,3,4,5 y 6	3. Développement des ressources humaines et l'expansion des services de base	- Promouvoir des systèmes de cohésion sociale, en soulignant les services sociaux de base : la santé. - transversales :	<u>Droit à la santé : l'équité et la couverture universelle :</u> - Renforcement des systèmes de couverture publics et universels équitables, durables, efficaces et de soins de santé de qualité, y compris la santé sexuelle et reproductive. - Approche-programme sectorielle sera prioritaire en matière de santé.

		Genre et durabilité de l'environnement.	- L'éducation et la formation des ressources humaines pour améliorer la gouvernance, et la gestion.
1 y 8	4. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités	- Consolider les processus démocratiques et l'état de droit.	Nous allons promouvoir la qualité de la démocratie. - Travailler pour l'Etat de droit et la garantie des droits de l'homme et le renforcement des systèmes de protection des droits de l'homme. - Pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes : l'égalité formelle et l'autonomisation des femmes et la durabilité environnementale.
<b>Sortie</b>			
	Développement des ressources humaines et l'expansion des services de base	- Promouvoir des systèmes de cohésion sociale, en distinguant les services sociaux de base : <u>éducation et eau potable.</u>	<u>Droit de l'homme à l'éducation de base de qualité pour tous</u> - Qualité de l'éducation - Formation des enseignants. - Le renforcement des capacités, tout en mettant l'accent sur l'égalité et la durabilité environnementale <u>Le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement de base</u> - Gestion des ressources en eau. - Accès à l'eau et à l'assainissement durable

Au cours de cette analyse, les critères utilisés pour ce choix sont: la **Cohérence** avec les documents stratégiques de l' AECID, la **Pertinence** avec l'analyse des problèmes sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance qui mettent la Mauritanie à la position 155 du IDH 2013, l'**Alignement** avec les priorités identifiées par le pays partenaire , définis dans le CSLP III et plans sectoriels , les **Avantages comparatifs** de la Coopération Espagnole basés sur l'expérience obtenue, dans les bonnes pratiques élaborées et dans la diversité des acteurs sur le terrain, nous permet d'agir tant au niveau national que régional et qui sont détaillés dans l'épigraphie spécifique et la **Complémentarité** avec les partenaires de coopération, en particulier les européens avec lesquels on commencera un processus de programmation commune à partir de 2016

## 9. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CONCENTRATION.

Cette carte , fait un effort de concentration, en passant de huit derniers secteurs (DEP 2005-2008) à trois orientations stratégiques d'intervention: la promotion des opportunités économiques pour les plus pauvres, services sociaux de base et la consolidation des processus démocratiques et l'état de droit, en intégrant à chacun l'aspect transversal de genre et la durabilité de l'environnement, tel que décrit ci-dessous.

Dans la mise en œuvre des lignes d'action on propose un **Cadre d'intervention** avec une approche basée sur 3 axes :

- Travailler à deux échelles, d'abord au niveau national en accompagnant les politiques publiques nationales et d'autre part, de contribuer à leur applicabilité au niveau régional et / ou local, en favorisant la complémentarité et l'harmonisation avec les partenaires locaux, nationaux, espagnols et internationaux;
- Promouvoir le dialogue territorial (local / régional et national) et le dialogue de la société civile et l'Etat / gouvernement;
- Renforcer le rôle principal des autorités.

### OE1. Les décisions stratégiques sur le renforcement des processus démocratiques et l'Etat de Droit:

#### L'Administration.

En dépit de la priorité donnée à l'action par le gouvernement visant à renforcer les Administrations publiques, ce qui a donné lieu à des améliorations certaines, beaucoup d'efforts importants restent cependant à faire pour bâtir un Etat fort et stable, entre autres, en matière d'offres de services publics en particulier dans les zones rurales, de capacité d'élaboration et de suivi des plans d'action de coordination entre les stratégies nationales et la planification participative au niveau local, concertation avec la société civile pour son implication dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques. Par ailleurs, le CSLP III a annoncé des dispositions claires de renforcement des mécanismes, principes et des pratiques de bonnes gouvernances.

S'agissant de la décentralisation, quelques progrès ont été obtenus, même s'ils sont encore insuffisants sur le plan politique et sur le renforcement des entités locales, tant sur le résultat des divers programmes de

développement que sur les organismes d'aide européens, y compris l'AECID avec le gouvernement mauritanien. Malgré les difficultés, la gouvernance locale constitue la meilleure occasion de l'Etat pour fournir des services essentiels à la population et de les impliquer dans la gestion de la planification et du développement.

En revanche, la Mauritanie est un pays multiethnique et multiculturel, Arabe et Africain, dont il est fondamental d'impulser des actions de promotion de dialogue social dans le respect des différences et de renforcement d'un état de droit.

#### La Société civile

Il existe en Mauritanie une certaine forme de vie communautaire traditionnelle généralement liée à des réseaux de solidarité, en particulier au niveau local. Le concept actuel de la société civile dans le contexte politique et institutionnel mauritanien est relativement récent et souffre de plusieurs faiblesses qui empêchent de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques, le contrôle citoyen des politiques publiques et la défense des Droits de l'Homme de la population.

Cependant, ces dernières années on a constaté une augmentation sur leur capacité d'agir, sur leur capacité d'incidence politique et leur présence sociale comme des acteurs importants dans le développement du pays. Toutefois, le dialogue entre la société civile et l'État reste encore très faible.

#### Les Droits de l'Homme et la justice

La constitution mauritanienne (approuvée par le référendum du 12 juillet 1991 et modifiée en juin 2006 et en août 2008) garantit les droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, la liberté de pensée, le droit des citoyens à former des associations pour défendre leurs intérêts et à organiser des partis politiques. De même, l'Etat s'engage à faire une interprétation des droits fondamentaux, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'État se déclare islamique et garantit le respect et la possibilité de pratiquer toutes les autres confessions religieuses.

La Mauritanie a signé et a ratifié les principales conventions internationales mais avec des réserves sur certaines dispositions sur le motif qu'ils sont contraires à la loi islamique.

Il y a deux institutions chargées de la défense des droits de l'homme: Le Commissariat aux Droits de l'Homme, l'Action Humanitaire et des Relations avec la Société Civile, à caractère ministériel, et la Commission Nationale des Droits de l'Homme (instrument international créé par le système des Nations Unies en 1993), une organisation formée par des membres du gouvernement et de la société civile, qui en 2010 elle a été qualifiée totalement indépendante et conforme aux Principes de Paris.

L'accès à la justice n'est pas garanti à toutes les personnes, indépendamment de l'ordonnance existante qui fournit une assistance juridique gratuite aux citoyens (O n° 2006-005 sur l'aide juridique). Il y a une surpopulation dans les prisons des hommes et des femmes faute de n'avoir pas d'accès à une assistance juridique agile.

En ce qui concerne la situation des femmes privées de la liberté et / ou en conflit avec la loi, nous devons mentionner que dans de nombreux cas leur peine peut être liée à une lecture erronée de la loi et / ou la lecture d'une loi discriminatoire. De même, les mineurs en conflit avec la loi sont une population vulnérable.

Malgré une ordonnance pour la **protection pénale des enfants** (n° 2005-15), y compris la condamnation des **mutilations génitales féminines** (MGF), la pratique est répandue dans le pays.

De même, la participation des femmes dans le système judiciaire est presque inexistante en raison d'obstacles culturels et juridiques.

**L'esclavage et ses séquelles et la question des réfugiés/es expulsés/es** du pays pendant le conflit mauritano-sénégalais (1989-1991), ont commencé à être abordés plus ouvertement dans le pays au cours des dernières années. Le programme de rapatriement volontaire du Sénégal qui a débuté en 2007, est pratiquement achevé

en 2012. Toutefois, les Mauritaniens expulsés au Mali n'ont pas pu retourner à cause d'absence d'un accord entre les deux pays.

En 2007, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont approuvé à l'unanimité la loi mauritanienne contre l'esclavage et les pratiques esclavagistes (loi n° 2007-048 du 3 Septembre, 2007).

- Les lignes d'action

L'intervention de la CE dans ce secteur sera alignée avec les objectifs stratégiques et les lignes d'action définies par le gouvernement dans son SRP / CSLP III: ( i ) Renforcer les mécanismes, les principes et pratiques de bonnes gouvernances pour que l'Etat utilise de manière optimale, rationnelle et efficace les ressources nationales et de coopération: la gouvernance territoriale et locale , amélioration de la gouvernance politique et démocratique et ( ii) le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique.

La CE a décidé de contribuer aux priorités définies par la Mauritanie sur deux lignes d'action :

- Nous allons promouvoir la qualité de la démocratie en contribuant au renforcement de l'administration nationale et locale en améliorant l'information et la participation des citoyens dans le suivi des politiques publiques.
- Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes : égalité formelle et l'autonomisation des femmes.
- Nous travaillerons pour l'Etat de droit et la garantie des Droits de l'Homme et le renforcement des systèmes de protection des Droits de l'Homme.

Ces actions seront développées grâce au Programme MASAR qui a parmi ses objectifs, entre autres, le renforcement des institutions publiques pour qu'elles développent des politiques qui garantissent la gouvernance démocratique, le développement social et économique, le respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et les organisations de la société civile, en améliorant leur capacité d'incidence politique et leur canaux de coopération en vue de renforcer leur contribution à la gouvernance démocratique.

**OE3. Promouvoir les opportunités économiques pour les plus pauvres.**

Le développement rural et la sécurité alimentaire en Mauritanie sont la pierre angulaire de la croissance durable du pays, en dépit d'être dans un processus de dépeuplement, les zones rurales, représentent encore 44 % de la population totale et 62 % de la population active, avec un taux de chômage de 24 %, contre 26% dans les zones urbaines.

Cependant, les données disponibles montrent que le taux de pauvreté dans le milieu rural a évolué de 59% en 2004 à 59,4% en 2008. La profondeur et la sévérité de la pauvreté en zone rurale passent de 74,8 % en 2004 à 77,7% en 2008 (3 sur 4 personnes dans la pauvreté sont dans les zones rurales), ce qui signifie que la situation générale s'est détériorée où 2 sur 3 personnes en situation de pauvreté sont des femmes. Le taux de chômage chez les jeunes femmes rurales est de 66,7 %<sup>23</sup>.

La **pêche** représente 29 % du budget de l'Etat, 40 % des recettes d'exportation, 10% du PIB et génère 36 000 emplois. La pêche artisanale représente 5% du PIB national<sup>24</sup>.

La superficie **agricole** praticable ne représente que 0,5 % du territoire national et elle se situe essentiellement dans les wilayas ou régions du sud du pays: Guidimakha, Gorgol, l'Assaba, Brakna et Trarza. Le potentiel des terres arables est estimé à 425 000 ha, pour tous les systèmes de culture.

Le riz représente 90 % de la superficie cultivée dans la vallée du fleuve Sénégal. Le reste de la production est répartie entre le maïs, le sorgho, le mil et certaines cultures horticoles. La production céréalière est très faible

<sup>23</sup> Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Mauritanie 2012-2016

<sup>24</sup>[http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/Rapport\\_Final\\_Politique\\_Publique-Peche\\_2010.pdf](http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/Rapport_Final_Politique_Publique-Peche_2010.pdf)

et ne couvre que 30 % des besoins alimentaires du pays en raison de superficies très limitées et de faibles rendements des différentes pratiques agricoles.

La SDSR définit dans sa deuxième orientation stratégique que le «développement du secteur agricole pourrait augmenter la production et renforcer la compétitivité » dans son deuxième cadre logique propose comme objectif général: le "sous-secteur de l'agriculture: la promotion d'une agriculture moderne et compétitive pour impulser une dynamique et le développement de circuits de production de plantes à fort potentiel de croissance".

**L'élevage**, qui, selon certaines études de la Banque mondiale, fournit environ 14,3 au PIB et occupe dans le secteur primaire, 60 % de la population active<sup>25</sup>, 74% des hommes et 26% des femmes dans les zones rurales, un chiffre qui pourrait sous-estimer la contribution réelle, ne tenant pas compte de la consommation de lait et l'augmentation des petits ruminants dans les comptabilités nationales. Le potentiel de la surface pastorale est estimé à 102 millions d'hectares, soit suffisamment pour couvrir les besoins de tous les herbivores (bovins, chameaux, moutons, chèvres, chevaux et ânes) estimés à trois millions et demi d'unités de bétail tropical (UBT). Un avantage est que le pays est autosuffisant en viande, avec un excédent proche de 35 000 tonnes en animaux vivants, qui sont vendus à des pays voisins.

La **sécurité alimentaire** en Mauritanie est critique, montrant une grande vulnérabilité due au faible niveau de la production nationale, de la forte dépendance sur les aliments de base importés (70% de la demande) pour la consommation humaine et les prix élevés du marché 11 Moughataa (districts) de 54 sont considérés comme à risque d'insécurité alimentaire. La vulnérabilité est plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, puisque même dans les wilayas agricoles du sud, les familles paysannes ne parviennent pas à obtenir une production suffisante pour leur propre consommation , ils n'ont pas non plus un revenu suffisant pour acheter les aliments déficitaires dans le marché en raison du prix de vente élevé. En outre, plusieurs wilayas présentent une insécurité alimentaire chronique.

Pour améliorer la situation, il est important de poursuivre la réforme agraire pour permettre de libérer les systèmes ancestraux de propriété collective et acquérir des titres fonciers pour leur exploitation et mises à niveau.

#### - **Les lignes d'action**

L'intervention de la CE dans ce secteur sera alignée avec les objectifs stratégiques et les lignes d'action définies par le Gouvernement dans son SRP /CSLP III: pour assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire pour une meilleure couverture des besoins des populations à travers la production nationale.

La CE a décidé de contribuer aux priorités définies par la Mauritanie sur trois lignes d'action :

**L1. Le développement rural et l'agriculture régionale comme un secteur clé.** Pour cela nous appuierons:

- Des mesures orientées à diversifier les moyens de subsistance dans les zones rurales.
- Soutenir les politiques publiques de développement nationales et régionales pour les zones rurales, qui devraient établir et renforcer une chaîne institutionnelle capable d'articuler les zones rurales avec des politiques sectorielles.
- Nous allons appuyer le secteur public comme un facteur clé.
- Nous allons contribuer à l'inclusion du secteur privé local.
- Nous allons donner la priorité aux petits agriculteurs, en particulier les femmes productrices.

**L2 Croissance économique inclusive et durable**

- Promouvoir les secteurs stratégiques ou secteurs à grand potentiel de développement, comme par exemple, l'énergie et, en particulier, les énergies renouvelables, en suivant l'initiative des Nations Unies

---

<sup>25</sup> Annuaire statistique Mauritanie 2010.pdf

« Energie Durable pour Tous », en priorisant l'efficacité énergétique dans les secteurs productifs qui favorisent une croissance verte.

### L3. Une alimentation adéquate et suffisante face à la crise. (OE2)

On contribuera à améliorer la **sécurité alimentaire** par la promotion de la consommation de poissons en renforçant les systèmes nationaux de distribution pour atteindre les régions de l'intérieur du pays et, si nécessaire, on développera des actions d'aide humanitaire à travers l'appui aux organismes internationaux et aux ONG espagnoles présentes dans le pays.

### **OE4. Promouvoir des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base : la Santé.**

Comme déjà mentionné, la République Islamique de Mauritanie a une superficie de 1.030.700 km<sup>2</sup> et une population de 3.128.870 habitants selon les estimations pour l'année 2013. En appliquant un taux de croissance annuel de 2,6 % et un taux de fécondité de 4,7, elles montrent aussi que 41,9 % de la population ont moins de 15 ans et 16,1% ont moins de 5 ans. La répartition géographique de la population donne un peu plus de 56 % des personnes vivant dans les zones urbaines, où Nouakchott représente 21,6% du total. L'espérance de vie est de 55 ans pour les hommes et 60 pour les femmes.

En ce qui concerne la **santé**, les problèmes les plus importants liés à la morbidité sont les infections respiratoires aiguës, le paludisme et la diarrhée, auxquels on ajoute les épidémies endémiques comme la tuberculose, la schistosomiase ou bilharziose, etc. L'incidence a une répartition irrégulière selon la répartition spatiale et la composition du groupe humain, étant le sud du pays et les zones périphériques de Nouakchott, les plus touchées en termes de territoires, et les enfants et les femmes enceintes, en termes de groupes de populations. Voir les indicateurs dans le tableau suivant.

Indicateur	Niveau d'indicateur
Taux de mortalité infantile	77/1000
taux de mortalité infanto-juvénile	122/1000
Taux de mortalité néonatale	43/ 1000
Taux de mortalité maternelle	626/100.000 <sup>ab</sup>
Taux de fécondité	4,6
La prévalence du VIH dans la population générale	0,7%
Proportion de population générale exposée au paludisme	80%
Prévalence de la tuberculose	234,5/100.000
Prévalence de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans	22%
Proportion des enfants âgés de moins de 5 ans poids/taille inférieur à 2DS (malnutrition modérée)	26,7%

Source: Analyse Situationnelle de la Santé 2011

75,4 % des accouchements sont assistés par un personnel qualifié soit un médecin, une sage-femme ou une accoucheuse auxiliaire. L'accès à un personnel qualifié présente une différence significative entre les zones urbaines (88 %) et rurales (66%). Cela s'explique en partie par la disponibilité réduite de personnel qualifié dans les zones rurales.

Les systèmes de données statistiques et épidémiologiques sont très faibles et ont peu de crédibilité dans le secteur, de sorte que l'analyse épidémiologique et l'évolution de la morbidité et de la mortalité est un point faible du système. Le système national de santé présente des faiblesses significatives dans sa capacité de gestion du secteur en raison du faible niveau des ressources humaines insuffisante en nombre et en compétences, ainsi que des outils de planification, la gestion et de l'évaluation appropriée.

#### - **Les lignes d'action proposées.**

L'accès et la couverture des services sociaux de base constituent la première étape dans les systèmes de la cohésion sociale. Vaincre la pauvreté exige une action dans les politiques publiques qui affectent le bien-être et

la qualité de vie des gens, surtout avec ceux qui sont les plus exclus, en mettant accent sur la santé, la nutrition, eau et assainissement et l'éducation.

L'intervention de la CE dans ce secteur sera alignée avec les objectifs stratégiques et les lignes d'action définies par le Gouvernement dans son CSLP III: (i) la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, (ii) la lutte contre la mortalité infantile et de l'adolescent (iii) et le renforcement du système de la santé.

La CE a décidé de contribuer aux priorités définies par la Mauritanie avec une ligne d'action :

Droit à la santé : l'équité et la couverture universelle :

- On contribuera à renforcer la couverture universelle des systèmes publics équitables, durables, efficaces et de qualité, y compris la santé sexuelle et reproductive.
- On donnera la priorité à l'approche au programme sectoriel en matière de la santé.
- On appuiera les programmes de formation, la capacitation et la rétention des ressources humaines pour améliorer la gouvernance, la gestion et l'efficacité des systèmes de santé, les déterminants sociaux de la santé, avec la participation démocratique, la transparence et rendre compte, en suivant le code de conduite de RH de l'OMS.

**L'intégration des priorités transversales dans les orientations stratégiques priorisées**

L'aspect genre et l'environnement durable seront les priorités transversales sur toutes les actions réalisées par la CE. Les deux aspects sont pris en compte dans le CSLP III et d'autres documents de références dans le pays même s'ils ne sont pas prioritaires pour l'état, ce qui conditionne l'existence des indicateurs fiables pour leur suivi.

**a. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre**

Bien qu'il existe des progrès tangibles réalisés par la Mauritanie dans la promotion du statut des femmes, la discrimination persiste et peut être vu en procédant à une révision rapide de la législation en vigueur dans le pays.

Les politiques et les programmes sectoriels (éducation et la formation, la santé, l'emploi, la lutte contre la pauvreté, la participation à la vie publique, etc.) ont généralement plus d'impact sur la vie des femmes et des filles que les mesures et les interventions spécifiques, qui se dirigent uniquement vers ces dernières. En ce sens, l'intégration transversale du genre représente un axe déterminant. Toutefois, on prévoit des actions visant directement à améliorer leur situation et exercice de leurs droits.

Objectif du CSLP III: le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base: le genre, l'enfance et les politiques publiques.

Dans les trois orientations stratégiques d'action on prendra en considération les besoins pratiques et les intérêts stratégiques du genre pour la valorisation de propositions de projets et l'identification et on priorisera des actions ayant un impact direct sur l'amélioration de la position et le statut des femmes.

- **le renforcement des processus démocratiques et l'état de droit.** On mettra en place des Lignes spécifiques pour atténuer toutes les formes de violences et de discrimination contre les femmes et les filles, avec une attention particulière aux situations d'extrême difficulté, comme la traite et l'exploitation sexuelle ou la mutilation génitale féminine et la promotion d'exécution des droits de femmes, y compris la participation politique.
- **Promouvoir les opportunités économiques pour les plus pauvres.** Soutien à l'accès et au contrôle des ressources par les femmes et renforcer leur participation à la prise de décision.
- **Promouvoir des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base.** En Santé avec des actions en faveur du respect des droits sexuels et reproductifs des femmes et en Education

des actions seront menées pour améliorer l'accès des filles à l'éducation ainsi que leur maintien dans le système éducatif.

#### **b. Environnement durable**

L'**environnement** est soumis à des conditions climatiques sévères qui répercutent sur sa faible capacité productive, avec 90% du territoire désertique, et une faible densité de population par mètre carré au niveau territorial, mais très concentré dans la capitale Nouakchott, Nouadhibou et sur la rive du fleuve Sénégal, base de la production agricole et la sécurité alimentaire des populations. Il dispose d'une grande vulnérabilité aux impacts du changement climatique, à de toutes sortes de troubles de la nature. Il présente des déséquilibres, d'environnement physique national, commun dans la région, par la sécheresse endémique, le déficit pluviométrique, la perte des forêts et le déséquilibre des écosystèmes.

Objectif du CSLP III: Assurer la croissance continue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire pour une meilleure couverture des besoins des populations par la production nationale.

L'intégration de la variable environnementale d'une manière transversale y compris la gestion durable du capital naturel et la lutte contre le changement climatique - dans tous les domaines et dans toutes les interventions, le transforme à un pilier incontournable pour le financement des projets. Ainsi, il contribue à la réalisation des objectifs environnementaux à travers des lignes de travail abordées également sur le reste des orientations telles que la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'efficacité dans la production des ressources, le développement rural, de la politique forestière et de la pêche durable et la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

### **10. LA CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE**

Des collaborations au niveau institutionnel seront entamées à l'échelle nationale de manière simultanée avec des interventions dans les zones de concentration.

#### **Niveau national**

Dans cette zone géographique on dirigera toutes les lignes d'action qui intègrent le renforcement des administrations centrales dans les domaines du développement rural, de la santé et de la défense et le renforcement des droits de l'homme et de la société civile.

#### **Niveau régional**

En sélectionnant ces régions on a également intégré des critères de sécurité pour le personnel coopérant expatrié ainsi que l'expérience acquise et le degré de mise en œuvre dans les territoires par les différents acteurs de la coopération espagnole.

Les zones géographiques accordées où se concentreront les lignes d'actions à développer sont les wilayas du sud du pays sur la rive du fleuve Sénégal : Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha.

En développement rural, dans ces régions on sélectionnera, les territoires de travail en accord avec les objectifs des actions proposées pour contribuer à la promotion de modèles de production agricole et d'élevage plus diversifiée, efficace et durable à partir d'introduction des énergies renouvelables d'irrigation, suivant les bonnes pratiques du projet VISA et d'autres projets d'ONG complémentaires. Toutes les actions à entreprendre au niveau central et territorial devront inclure **un focus de résilience** en identifiant les acteurs participants, les groupes les plus vulnérables et les vulnérabilités des territoires concernés.

En matière de santé, l'AECID et les autres acteurs espagnols chercheront la **complémentarité** entre les actions **territoriales** pour améliorer la prestation des services de santé en insistant sur la mortalité maternelle et infantile incluant les quartiers périphériques de Nouakchott.

## STRATÉGIE D'ASSOCIATION.

### 11. LES RESSOURCES

Les moyens engagés pour les 4 prochaines années par la CE sur la base juridique de la disponibilité du budget existant, qu'on estime disposer sera autour d'un total de 28 M€, répartis entre les différentes orientations stratégiques prioritaires convenues, respectant la proposition suivante :

Instruments	Ressources
Programme de conversion de la dette bilatérale*	10.000.000€
Subventions Bilatérales orientations stratégiques	8.000.000€
Subventions ONG	10.000.000€
<b>TOTAL</b>	<b>28.000.000€</b>

\*Taux de change \$/€ = 1,36

La répartition par secteur des subventions serait la suivante: promotion des opportunités économiques pour les plus pauvres: le développement rural et territorial et l'agriculture comme un secteur clé, 50%; développement des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base: la santé 40% et consolider les processus démocratiques et l'état de droit 10 %.

Par ailleurs, selon ce qui a été accordé au Comité Binational de la Mauritanie; organe gestionnaire du Programme de la Conversion Bilatérale, les fonds du Programme seront destinés fondamentalement à financer des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et des énergies renouvelables car ils demandent plus d'investissement en équipements et infrastructures.

En outre, d'autres ressources seront allouées par les agences de coopération internationale, surtout les agences des Nations Unies.

### 12. COHERENCE DES POLITIQUES

Dans l'analyse réalisée entre les deux parties on a pu constater la non-existence d'incohérences entre les politiques générales espagnoles avec les politiques de développement de la Mauritanie.

Parmi les initiatives politiques que l'Espagne développe en Mauritanie et qui ont plus de possibilités de générer des synergies avec les orientations stratégiques de la coopération pour le développement prioritaire, on distingue:

Les Accords de Pêche UE-Mauritanie: l'un des engagements pris dans cet accord est la donation de 2 % du total des captures de pélagiques obtenu par la flotte de pêche, qui sera intégré dans le programme d'amélioration de la sécurité alimentaire avec qui l'AECID collabore.

Dans le domaine économique: Nous considérons que les projets à exécuter sur le développement rural et la santé avec le financement du programme de la conversion de la dette ouvriront des opportunités aux entreprises espagnoles et d'amplifier leur programme d'activité dans ce pays.

Sécurité et développement: la création d'emplois comme résultat d'initiatives mises en œuvre dans le développement rural et la sécurité alimentaire, contribuera à l'insertion des jeunes dans le secteur économique du pays, ce qui aura un impact sur la réduction de l'immigration, en contribuant et agissant en même temps comme facteur de prévention contre la radicalisation des jeunes.

### **13 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ**

Les principes qui orientent ce MAP sont les principes partagés de l'Alliance de Busan d'appropriation des priorités par les pays en développement, axée sur les résultats, de partenariats inclusifs pour le développement et de transparence et responsabilité partagée qui cherchent la création d'associations plus fortes et efficaces entre les Etats partenaire qui permettent aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de Développement du millénaire (ODM). En outre, ils établissent que la démocratie, la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement sont les principaux facteurs qui impulsent le développement dans tous les pays.

En cohérence à ces principes, le MAP propose s'aligner avec la stratégie de la réduction de la pauvreté (CSLP III) de l'État mauritanien et l'harmonisation avec les donateurs présents dans le pays, promouvoir la création de relations plus efficaces et inclusives et de responsabilité mutuelle et s'orienter à l'atteinte des résultats, en mettant l'accent sur la reddition de comptes, à partir de mécanismes d'évaluation de résultats et d'impact.

Les partenaires techniques et financiers de la Mauritanie ont sollicité aux gouvernements successifs au pouvoir depuis 2005 la mise en place d'un cadre de concertation efficace. Ils ont présenté, en outre, au Gouvernement mauritanien différentes propositions de coordination à divers niveaux, basées sur des expériences réussies dans d'autres pays, dans le but de permettre un échange entre les autorités et les partenaires sur les grandes orientations de la politique de développement, le suivi régulier de la mise en œuvre du CSLP et de l'exécution du budget de l'État et la coordination des donateurs dans chaque secteur.

Enfin, après l'engagement pris par la Mauritanie lors de la table ronde de Bruxelles en juin 2010 pour rétablir et dynamiser le dialogue et la coordination avec les partenaires techniques et financiers dans le but d'obtenir une plus grande harmonisation de l'AOD, ce processus a été mis en marche et a été conduit par le MAED. Depuis 2011, des réunions de périodicité variable du Comité Etat-donateurs, qui réunissent les Ambassadeurs, les Chefs de Mission des agences de coopération bilatérales, multilatérales et des agences du système des Nations Unies présentes en Mauritanie, ont eu lieu avec une périodicité semestrielle.

Le MAED, qui assurera le Secrétariat Permanent du Cadre Global de Concertation, compte sur l'appui du Groupe Consultatif, composé des institutions multilatérales (SNU, UE, BM et FMI) et bilatérales (États-Unis, Espagne, Japon et Chine). Le MAED devra se coordonner avec les groupes sectoriels, bien que ce nouveau schéma de travail doive être encore entièrement défini.

-Groupes sectoriels (GS/TFP), qui se réunissent au niveau technique sous la présidence du Ministère/Secrétariat d'État/chef de groupe, de préférence à caractère mensuel. Cependant, jusqu'à ce jour, le Gouvernement a assumé seulement son rôle leader dans 3 secteurs : environnement, éducation et santé.

### **14. SYSTÈME DE SUIVI ET ÉVALUATION.**

#### Systeme de suivi

En considérant que le Ministère des Affaires Economiques et du Développement est le responsable en Mauritanie de coordonner toute l'aide, deux modalités de réunions de travail seront établies en prenant comme instruments les matrices de résultats élaborées pour chacun des secteurs stratégiques et le système de suivi et d'information coopération établie par le gouvernement (DAD), où ils assureront le suivi et l'évaluation des résultats et le respect des engagements de financement.

Réunions périodiques:

- Des réunions bimensuelles dans lesquelles on inclura le suivi général des engagements, l'analyse des problèmes et proposition de solutions à ceux-ci.
- Des réunions annuelles, dans lesquelles on réalisera une analyse de gestion par résultats, exécution budgétaire, plans et prévisions pour les années à venir.

En ce qui concerne le programme de conversion de la dette, on va continuer de mettre en œuvre les espaces de coordination et de décision spécifique pour la destination de ces fonds (Comité binational et Comité technique) afin de s'assurer que les décisions sont conformes avec la MAP

Dans les deux cas, le MAED, assurera le secrétariat permanent des réunions à développer.

Pour le suivi des projets ONG et multilatéraux des rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités subventionnées qui seront complétées ponctuellement par des visites dans les lieux où se déroulent les activités, ainsi que des évaluations externes qui pourront être réalisées.

### **Évaluations**

Selon ce qui figure dans le IV Plan Directeur de la Coopération Espagnole et afin d'établir des comptes rendus mutuels, le Cadre de la Coopération Mauritanie - Espagne va compter sur **une évaluation mi-parcours et une évaluation finale qui seront effectuées** par un organisme indépendant conformément à l'accord entre les deux parties, les résultats de ces dernières seront publiés aussi bien en Mauritanie qu'en Espagne.

### **15. LES COMPTES RENDUS MUTUELS.**

Le compte rendu, le suivi et l'évaluation se réaliseront dans un processus parallèle. Les résultats des réunions de suivi et des évaluations seront largement diffusés dans les deux pays. Pour cela, nous profiterons des moyens de communication existants en Mauritanie et en Espagne (plates-formes communes, sites web, médias).

Un atelier informatif sera organisé annuellement avec la société civile et les organisations des femmes, au cours duquel sera analysé conjointement le progrès des indicateurs relatifs à la promotion de l'égalité de genre.



Impact dans le pays	Corrélation P.D		Niveau opérationnel				Ressources annuelles et lignes d'action en pourcentages			
	O.E	Lignes d'Action	R.D de la CE	Acteurs CE	Instruments/Modalités	Priorité Transversale	1	2	3	4
<p>Résultats du pays auxquels la CE contribue</p> <p><u>Santé</u></p> <p>Améliorer l'accès géographique aux services essentiels de santé, disponibilité de médicaments de qualité, renforcement des structures de santé avec un personnel qualifié et un équipement approprié</p>	<p>Favoriser les systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base</p>	<p>Equité et couverture universelle de santé</p>	<p>- Appui PNSR au Trarza. Résultats: 1,2,3,4,5,6,7,8,12,13 - Elaboration carte sanitaire Résultats: 11,12,13 - Santé publique dans les mougatas périurbains. Résultats: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,17,18,19 - santé maternelle et infantile Brakna. Résultats: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,17,18,19 - Amélioration de la formation et de la gestion du personnel sanitaire Résultats: 4,5,17</p>	<p>AECID Médicos del Mundo Médicos Mundi Enfermeras para el Mundo</p>	<p>- Bilatéral - ONG - Convention Multilatéral Conversion de dette</p>	<p>Priorité Transversale  Genre</p>	<p>40% 2M€</p> <p>40% 2M€</p> <p>40% 2M€</p>	<p>40% 2M€</p>	<p>40% 2M€</p>	<p>40% 2M€</p>

Impact dans le pays	Corrélation P.D		Niveau opérationnel				Ressources annuelles et lignes d'action en pourcentages			
	O.E	Lignes d'Action	R.D de la CE	Acteurs CE	Instruments/Modalités	Priorité Transversale	1	2	3	4
<p>Résultats du pays auxquels la CE contribue</p> <p><u>Gouvernance</u></p> <p>A4) Consolider les mécanismes, les principes et les pratiques de la bonne gouvernance afin que l'Etat utilise de manière optimale, rationnelle et efficace les ressources nationales et de coopération : Gouvernance Territoriale et Locale, Amélioration de la gouvernance politique et démocratique, Renforcement du contrôle citoyen et de l'action publique</p> <p>(A3) Développement des ressources humaines et expansion des services de base: Genre, enfance et politiques publiques</p>	<p>Consolider les processus démocratiques et l'Etat de droit</p>	<p>Nous allons promouvoir la qualité de la démocratie: participation des femmes et l'égalité dans les prises de décision politiques, renforcement de la société civile, l'amélioration de la participation citoyenne</p>	<p>La capacité de gestion des autorités locales améliorée et la participation de la citoyenneté dans la prise de décisions, en mettant un accent spécial sur la participation des femmes : Renforcement des municipalités dans les régions avec un programme de Développement Rural.</p>	<p>AECID ONG Espagnoles (IO,SC,TdH, syndicats)  Autres institutions espagnoles</p>	<p>Programme MASAR Projet de Coopération Technique, Subventions d'Etat, Subventions aux ONGD, Multilatéral</p>	<p>Genre</p>	<p>10% 0.5M€</p>	<p>10% 0.5M€</p>	<p>10% 0.5M€</p>	<p>10% 0.5M€</p>
	<p>Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes (OS: actions transversales)</p>	<p>Nous allons travailler pour un Etat de Droit et la garantie des Droits Humains : accès à la justice dans les conditions d'égalité, renforcer les systèmes de protection des DDHH, assurer le respect et la conformité des éléments régionaux et universels en vigueur</p>	<p>La société civile renforcée et la participation active de la citoyenneté dans la proposition, l'élaboration et le suivi de l'action publique et la défense des droits de l'homme (attention particulière à la participation des femmes, la jeunesse et la population rurale)</p> <p>Le système de protection des droits de l'homme renforcé et l'accès à la justice avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables</p> <p>Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes : égalité formelle et l'autonomisation des femmes</p>							

## ACRONYMES

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
AOD	Aide Officiel au Développement
BM	Banque Mondiale
CDHAHRSC	Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et Relations avec la Société Civile
CE	Coopération Espagnole
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTS	Comité Technique Sectoriel
DAD	Development, Assistance, Database (Anglais)
DEP	Document Stratégique Pays
DPCIS	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire
DRAS	Direction Régionale d'Assistance Sanitaire
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EDSM	Enquête Démographique et la Santé en Mauritanie
EM	États Membres
ENAJM	École Nationale d'Administration de Journalisme et de la Magistrature
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
ES	Espagne
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAO	Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire Internationale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FR	France
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
GPE	Fonds Global de l'Éducation
GS/PTF	Groupe Sectoriel/ Partenaire Technique et Financier
GTT	Groupe Technique et Thématique
HCR	Haut Commissariat des Réfugiés
HIPC	Heavily indebted Poor Countries (Anglais)
IHP+	Partenariat International pour la Santé
MAED	Ministère des Affaires Économiques et du Développement
MAP	Cadre d'Association Pays
MASAR	Programme d'Accompagnement des Processus de Gouvernance Démocratique dans le Monde Arabe
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille

MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEENESRS	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
MUHAT	Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
OE	Orientation Stratégique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OS	Orientation Sectorielle
OTC	Bureau Technique de Coopération
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PD	Plan Directeur de la Coopération Espagnole
PERICLES	Programme Européen de Renforcement des Institutions, des Collectivités Locales et de ses Services
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les moins Avancés
PND	Parc National de Diawling
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur Éducatif
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme Pays pour un Travail Dément
RFA	République Fédérale d'Allemagne
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNU	Système des Nations Unies
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UBT	Unité de Bétail Tropical
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH – SIDA	Virus Immunodéficience Humaine – Syndrome Immunodéficience Acquise
VISA	Valorisation de l'Irrigué et de la Sécurité Alimentaire